

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) de la Caisse d'allocations familiales de la Savoie (campagne du 7 janvier 2019 au 05 janvier 2020)



L'AVE est une participation accordée par la Caf de la Savoie pour aider les familles à financer les vacances de leur(s) enfant(s) en séjour collectif.

Pour qui ?

Les bénéficiaires sont les enfants nés entre le 01 01 1999 et le 01 10 2018 des allocataires de la Caf de la Savoie qui en octobre 2018

- ont perçu une prestation pour enfant(s) à charge
- ont un quotient familial inférieur ou égal à 660 €



Quels séjours ?

au minimum 3 jours consécutifs, au maximum 10 jours consécutifs

- en colonie, camp ou gîtes d'enfants

UNIQUEMENT auprès d'un organisme ayant signé une convention AVE avec la Caf de la Savoie (liste à jour sur les sites Internet www.vacaf.org et www.caf.fr)

Quelle aide ?

Quotient familial	Participation Caf
jusqu'à 420 €	60% du coût du séjour
de 421 à 570 €	50% du coût du séjour
de 571 à 660 €	40% du coût du séjour

Le paiement des aides aux vacances de la Caf de la Savoie est assuré par VACAF, directement aux gestionnaires, (aucune aide n'est versée directement à l'allocataire)

Comment ça marche ?

L'allocataire

- reçoit un courrier de notification de la Caf de la Savoie qui a préalablement étudié ses droits (pas de duplicata possible)
- consulte les sites www.vacaf.org ou www.caf.fr pour sélectionner un organisme conventionné
- fait la réservation auprès de l'organisme conventionné en précisant qu'il bénéficie des aides aux vacances et indiquant son numéro allocataire
- ne paye que le solde restant à charge.

L'organisme conventionné

- calcule le montant de l'aide aux vacances et le déduit de la facture

Les organismes qui souhaitent signer une convention annuelle AVE avec la Caf de la Savoie doivent se connecter sur le site partenaires.vacaf.org, et sélectionner la rubrique « demande d'agrément » et la « Caf 73 »